



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 381-09-2019 et 388-09-2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Sarah Giguère, Directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 381-09-2019 amendant le règlement sur les PIIA numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'introduire des dispositions spécifiques aux immeubles localisés en bordure du boulevard Constable dans la zone R-8 et afin de modifier les documents et renseignements requis pour déposer une demande de PIIA.

RÈGLEMENT NUMÉRO 388-09-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier certains éléments concernant les artères et secteurs à vocation commerciale et l'affectation mixte optimale.

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la Loi le 21 février 2020 soit, le jour de la délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la municipalité sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 3^e jour du mois de mars 2020.

Directrice des Services juridiques
et greffière adjointe par intérim,

Me Sarah Giguère